

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - Mardi 17 mai 2016 à 19h30

PRESENTS : A. FROMENT – F. POIRAT – R. MEGRET – P. PENARD – D. PAPAVOINE – O. RICOLLEAU – S. LUCAS – L. BULKE – A. DERREY – A. DRUON – A. GUENAULT – A. MARC

POUVOIR : aucun

ABSENTS : S. TARGIANI – R. BIAGETTI – D. MARC

SECRETAIRE DE SEANCE : P. PENARD

ORDRE DU JOUR

La séance débute à 19h 35.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 avril 2016 à 19h30 a été apposé au registre des délibérations, affiché en mairie et sur les panneaux d'affichage de la commune. Mme le Maire demande aux conseillers s'ils ont des observations à faire. Aucune observation n'étant signalée, le compte rendu est signé ce jour.

01/17.05.2016 – DÉLIBÉRATION CONCERNANT LES HORAIRES DE L'ECOLE LES BOIS DE SEINE

Madame le Maire expose le fait qu'à la rentrée 2016, la Communauté d'Agglomération issue de la fusion des Communautés de Communes n'assurera plus la compétence des TAPE. Une réorganisation des horaires de scolarité s'impose. Ces horaires font l'objet d'une décision du Conseil municipal et d'un avis du Conseil d'Ecole. En cas de désaccord, l'Inspecteur d'Académie tranche. Le préfet a formulé un objectif : modifier le moins possible le rythme de vie actuel des enfants et il a donné des consignes quant à la durée maximale de la matinée et la durée minimale de la pause méridienne.

La Commission Ecole et l'équipe pédagogique ont fait des propositions différentes. Les parents d'élèves élus ont donc été décidé de consulter les parents. Un document leur a été distribué avec les différentes options. Sur 42 documents, 40 réponses ont été collectées.

La proposition de la Commission Ecole (dite proposition A) a été choisie par 25 parents d'élèves. La proposition de l'équipe pédagogique (dite proposition B) a été choisie par 10, et une troisième proposition (dite proposition C) par 5.

Proposition A : Du lundi au vendredi : 8h30 – 11h30 – Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 13h30 – 15h45

Proposition B : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 – 12h00 / 13h45 – 15h30. Mercredi : 8h30 – 11h30

Proposition C : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 – 11h45 / 13h30 – 15h30. Mercredi : 8h30 – 11h30

Madame le Maire propose d'adopter la proposition A.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

02/17.05.2016 – DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE PROJET DE PERIMETRE DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Madame le Maire expose le périmètre de la nouvelle Communauté d'Agglomération figurant dans l'arrêté préfectoral du 3 mai 2016. Le Conseil municipal doit formuler un avis sur ce périmètre.

Il est décidé d'assortir l'avis d'un vœu au terme duquel le conseil municipal de Bouafles fait état de sa volonté de conserver la gestion de l'eau et de l'assainissement sous la forme d'une régie directe municipale alors même que la Communauté d'Agglomération aura la compétence. L'exercice de cette compétence pourrait être délégué à la Commune afin de maintenir cette régie.

Madame le Maire propose donc d'adopter le périmètre et le vœu sus-indiqué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition par 11 voix pour et 1 abstention (A. Druon).

03/17.05.2016 – DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA VENTE A LA SAFER DE DEUX TERRAINS FORESTIERS

Madame le Maire expose aux membres du conseil l'offre d'acquisition faite par la SAFER pour les deux terrains d'une surface totale de 74a70ca situés sur la commune de Bouaffles, section C, Zonage PLU N espace boisé classé, non bâtis : numéro 8 superficie 48a28ca de nature : Bois Taillis et numéro 43 superficie 26a42ca de nature : Mare et pour un montant de 9 500 euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve le principe de la cession et le prix de vente par 11 voix pour et 1 abstention (R. Megret).

04/17.05.2016 – DÉLIBÉRATION CONCERNANT LES TRAVAUX D'ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES AU CARREFOUR DE LA RUE DE MOUSSEAUX ET DE LA RUE DE LA PLAINE

Monsieur Didier PAPA VOINE, 4^{ème} adjoint, expose l'historique concernant les difficultés d'évacuation des eaux de pluie à hauteur du 44 rue de Mousseaux à la suite d'un sinistre en date du 21 juin 2012 ayant provoqué un ravinement sur la propriété des consorts Bailleul.

Monsieur Papavoine expose les trois devis de reprise des évacuations des eaux pluviales provenant du lotissement et de la rue de Mousseaux :

- Christian STAGE : 21 076.50 € HT
- ABLYS TP : 17 958.08 € HT
- VERLEYEN : 15 149.00 € HT

Il est nécessaire de prévoir de réaliser un hydro-curage de quatre puisards par une entreprise spécialisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise Verleyen.

05/17.05.2016 – DÉLIBÉRATION CONCERNANT L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'APPEB

Madame le Maire rappelle la règle énoncée l'année dernière aux termes de laquelle seules les associations qui en faisaient la demande pouvaient bénéficier d'une subvention. L'APPEB (Association Pour les Petits Ecoliers de Bouaffles) n'a pas fait la demande en temps et heure mais a sollicité la subvention ultérieurement. Il est rappelé que l'année prochaine les conditions de demande dans les délais seront impératives.

L'association s'occupe notamment de la kermesse de l'école ; elle a organisé cette année des activités telles que la chasse aux œufs de Pâques, la vente de fleurs, de pizzas, etc.

Madame le Maire propose à titre exceptionnel et dérogatoire d'attribuer une subvention à l'association du même montant que celui accordé l'année dernière, soit 220 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition par 10 voix et 2 abstentions (F. Poirat, P. Penard).

06/17.05.2016 – DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA MODIFICATION DE LA RÉGIE DE RECETTES DE LA VENTE DES CARTES DE PÊCHE

Madame Florence POIRAT, 1^{ère} adjointe, rappelle que la vente des cartes de pêche sur les plans d'eau de la Commune est réalisée en régie. Il est nécessaire de procéder à des modifications de l'acte constitutif de la régie, notamment pour prévoir la création d'une sous-régie. Cette dernière permettra de confier à un sous-régisseur (par exemple un commerce ouvert le week-end) la vente des cartes de pêche. Le sous-régisseur ne percevra aucune indemnité. Les modalités de fonctionnement de la sous-régie seront précisées par arrêté municipal avec l'accord du trésorier des Andelys. Il sera proposé au commerce « Chris Pêche » d'être sous-régisseur.

D'autres points ont été modifiés, notamment le montant maximum de l'encaisse, porté de 600 à 1000 euros. Dès que cette somme est atteinte et, au minimum une fois par mois, le régisseur titulaire (S. Blot) doit remettre les fonds (perçus par la régie et la sous-régie) au trésorier des Andelys.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

07/08.04.2016 – DELIBERATION CONCERNANT LA CESSION DU CHEMIN RURAL N° 19, DIT RUELLE DE L'AMONT

Madame Florence POIRAT, 1^{ère} adjointe, propose au Conseil Municipal de mettre en œuvre la procédure destinée à vendre le chemin rural n°19 situé entre les propriétés de M. et Mme Besson (n°9) et M. Mazure (n°9-a) sises Haute rue. Ce chemin comporte une entrée sur la Haute rue mais est devenu une impasse depuis le remembrement lié à la création de la déviation (RD 313).

La procédure débute par le constat de la désaffectation au public de ce chemin, de fait, jamais utilisé. S'ensuivront la nomination par Madame le Maire d'un Commissaire enquêteur et l'ouverture d'une enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

CONVENTIONS AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE HAUTE NORMANDIE (CENHN)

Madame le Maire indique que le CENHN a fait part de sa volonté de renouveler la convention conclue avec la Commune.

Cette convention signée en 2004, renouvelée tacitement en 2010 arrive cette année à expiration. Elle a pour objet la gestion de la faune et de la flore notamment des espaces classés Natura 2000 situés actuellement dans l'exploitation de la CEMEX. Le Conservatoire souhaite par ailleurs conclure une convention similaire sur la zone dite « des Poudres ». Madame le Maire rappelle que dans le texte de la convention en vigueur, la chasse n'est pas interdite et que le Conseil sera attentif à ce qu'il en soit toujours ainsi. Par ailleurs, des aménagements permettant l'observation de la faune sont prévus.

Ces conventions sont en cours de rédaction et n'ont pas été communiquées à temps pour la réunion du Conseil. La délibération inscrite à l'ordre du jour est donc reportée.

INSTALLATION DE TABLES DE PIQUE-NIQUE, DE BANCS ET DE JEUX D'ENFANTS

Les équipements ont été livrés et seront installés progressivement prochainement. Cette installation sera faite par les agents municipaux avec l'aide d'A. MARC qui a proposé son concours.

FOIRATOU

Madame le Maire fait le point sur le déroulement de la FOIRATOU les 7 et 8 mai. Le beau temps a attiré beaucoup de monde, ce dont chacun se réjouit. Il est noté que l'organisation de la manifestation a été satisfaisante et que les lieux ont été laissés propres. Il est également souligné qu'il faudra faire très vite un bilan avec les deux associations (l'AAL et le Comité des fêtes) qui organisent l'événement.

Comme chaque année, voici les conditions dans lesquelles se déroule cette manifestation :

- L'AAL bénéficie de la gratuité de l'occupation du domaine public et gère les emplacements librement.
- Le Comité des fêtes s'occupe de la buvette et **l'intégralité des bénéfices** est reversée par l'Association pour financer le séjour à la neige des enfants de Bouafles.
- La Mairie ne tire aucun bénéfice de cette opération.

Madame le Maire et tout son Conseil souhaitent attirer l'attention sur la **très faible mobilisation des parents d'élèves** pour tenir le stand de la buvette ou/et contribuer par la confection de gâteaux aux bénéfices de celle-ci ainsi que pour l'installation et le repli du matériel. Cette absence de participation décourage très légitimement les membres du Comité des fêtes et **doit conduire à s'interroger sur le maintien de ce séjour à la neige.**

REJET DE LA PROPOSITION DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE

Suite à une série de réunions, la Fédération a proposé une convention de location du droit de pêche sur le grand lac. Le montant indiqué de 1000 euros est jugé par tous comme beaucoup trop bas et ne correspondant pas aux recettes actuelles. Monsieur Didier PAPAVOINE adressera une réponse en ce sens à la Fédération.

INTERVENTION DU PUBLIC

Une personne du public s'étonne que l'APPEB présente un bilan négatif sur l'année 2015 et semble vendre à perte.

CÉRÉMONIES ET AGENDA

- Fête des voisins : vendredi 27 mai ; comme chaque année l'initiative est laissée aux habitants qui souhaitent organiser cette manifestation dans leur quartier. Merci de vous rapprocher de la mairie pour solliciter une aide matérielle si besoin (barrières par exemple).
- Centenaire de la Bataille de Verdun, 29 mai à 11h00 aux Monuments aux Morts
- Hommage aux morts pour la France en Indochine le 8 juin à 18 heures au Monuments aux Morts
- Kermesse de l'Ecole des Bois de Seine, le 18 juin à 10h00
- Appel de la moto le 18 juin à 18h30 – Place du 14 juillet
- Fête de la musique le 21 juin. Tous les musiciens seront les bienvenus pour animer le village.

Séance levée à 21 heures 50.